

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 17 décembre 2018

À 18 h 15

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESSIER, Maire.

Présents : Marie-Christine QUEVAL, Martial BOQUET et Marie-Thérèse STALIN, adjoints.

Dominique FORGET, Hélène ROUSSEL, Christophe DENNETIÈRE, Pascal LEMOINE, Pierre-Marcel DUPUIS, Christophe TANAY, Gilles BALLO et Christine MICHEL, conseillers.

Représentés : Isabelle VAILLANT par Hélène ROUSSEL
François MAZÉ par Alain TESSIER

Absent : Michel SOLE

Madame Dominique FORGET a été nommée secrétaire.

RENOUVELLEMENT AGRÉMENT SERVICE CIVIQUE

La commune de Quillebeuf-sur-Seine dispose d'un agrément au service civique depuis 2015 pour « Le Numérique en Partage ».

Cette action fonctionne très bien et le volontaire termine sa mission le 31 janvier 2019.

Il est donc nécessaire de renouveler cet agrément afin d'accueillir un nouveau volontaire.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette décision.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE « LE PERREY »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Préfet demandant l'avis du Conseil Municipal sur la création de la commune nouvelle de « Le Perrey », c'est-à-dire Fourmetot, Saint-Ouen-des-Champs et Saint-Thurien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette création.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ExxonMobil va réaliser 1 exercice par mois dans le cadre du POI et que le Conseil Municipal peut s'y inscrire.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Quillebeuf-sur-Seine va rejoindre la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val-de-Risle au 1^{er} janvier 2019.

3/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les aides à domicile de la commune concernant leur temps de travail.

4/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant les actions à engager en cas de péril et de constatation d'habitat indigne.